

Mauvais traitements des enfants

nels. Aider les groupes bénévoles comme celui des Parents anonymes; e) il faut effectuer une étude approfondie des lois fédérales et provinciales régissant les services de protections de l'enfance et les services de réadaptation sociale des parents dans le but d'obtenir de nouvelles lois qui rempliraient effectivement ces deux rôles; f) il faut faire particulièrement attention au rôle de la police. C'est une omission flagrante dans les documents américains actuellement disponibles, et je pense qu'elle tient à la situation particulière dans laquelle a été enfermée la police de ce pays ainsi qu'au conflit traditionnel entre les forces de l'ordre et l'assistance sociale; g) la tâche finale essentielle consistera à rassembler le tout.

Ce sera une entreprise véritablement gigantesque, mais à laquelle devront coopérer tous les organismes concernés.

Quel rôle le Solliciteur général pourra-t-il jouer à cet égard? Nous devons tout d'abord constater que nous nous préoccupons de l'application de la loi. Les mauvais traitements infligés aux enfants sont une infraction criminelle et nous sommes très inquiets de l'ampleur des activités de la Gendarmerie Royale. Deuxièmement, il semble que l'emprisonnement des personnes qui infligent des sévices aux enfants n'est pas une solution. Nous devons fixer une nouvelle orientation au problème; nous nous y intéressons vivement et nous sommes probablement aussi qualifiés que n'importe quel autre organisme canadien pour la définir. Troisièmement, il faudra apparemment organiser un système national de rapport obligatoire. La GRC semble être un des rares organismes du Canada à pouvoir fournir un service spécialisé de ce genre.

Que pouvons-nous faire pour aider à élaborer des méthodes efficaces de lutte contre le mauvais traitement des enfants? Nous devrions d'abord reconnaître que le gros de l'argent et des connaissances techniques devra venir d'autres ministères, et probablement d'autres niveaux de gouvernement. J'estime que le rôle de mon propre ministère se limiterait à fournir les services d'experts touchant, par exemple, l'activité de la police, les détournements, la tenue des dossiers et la diffusion de renseignements, à favoriser les communications et les consultations entre les organismes, les paliers de gouvernement et les particuliers qui s'intéressent au problème.

Enfin, nous devrions aussi pouvoir élaborer de nouvelles façons d'aborder le problème, en prenant des initiatives et en encourageant l'étude et la discussion du problème, surtout au sein du gouvernement fédéral, et en formant des équipes spéciales intergouvernementales et multidisciplinaires.

Comme je l'ai signalé au début de mes observations, j'appuie la motion du député et j'aimerais la voir adopter à la Chambre d'ici la fin de l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Madame le président, j'aimerais féliciter et remercier le député de York-Sunbury (M. Howie) d'avoir présenté une motion semblable, et le féliciter surtout de la façon dont il l'a défendue parce que je me rends compte que cette motion va être adoptée et je suis d'accord.

Je suis d'autant plus heureux que j'ai écouté attentivement tout à l'heure le discours de l'honorable solliciteur général, et j'ai été heureux de constater qu'il était également d'accord. Il a tracé en quelque sorte une ligne de conduite dont le comité de la santé, du bien-être social et

[M. Allmand.]

des affaires sociales pourra s'inspirer pour accomplir ses travaux.

Nous constatons que malheureusement, quoique nous vivions dans un pays hautement civilisé, il reste encore des personnes qui maltraitent d'une façon ou d'une autre des enfants. Je crois qu'on doit trouver des moyens pour protéger ces enfants.

Étant moi-même père d'une famille moyenne de dix enfants, je pense être en mesure de comprendre la motion de l'honorable député, et c'est ce qui m'incite à chercher, avec mes collègues, tous les moyens possibles afin d'éviter que se produisent des situations comme celle dont on a été témoin il n'y a pas très longtemps, alors qu'un enfant aurait été séquestré dans un placard. Des voisins auraient alerté la police à cause des odeurs nauséabondes qui filtraient du logement.

Des situations comme celle-là ne devraient pas exister dans un pays civilisé comme le nôtre, et je pense que cette mesure a quelque chose de bon, et devrait être adoptée. Le comité qui doit faire étude de ces cas et des causes d'abus et de négligence envers les enfants pourra proposer à la Chambre les mesures indispensables afin d'apporter les correctifs nécessaires, pour éviter que de tels incidents ne se produisent de nouveau à l'avenir.

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, je veux vous remercier de me fournir l'occasion de participer à ce débat, et mes premières paroles seront pour assurer mon collègue qui a eu l'initiative de présenter cette motion, de l'appui entier que j'y apporte.

Je voudrais porter à votre attention quelques remarques supplémentaires, suite à l'exposé de l'honorable solliciteur général du Canada (M. Allmand). Comme on le sait, madame le président, à des périodes intermittentes, l'attention du public est souvent attirée sur les cas d'enfants maltraités, soit parce que des causes sont portées devant les tribunaux, soit encore parce que certains groupes professionnels prennent l'initiative de convoquer des symposiums sur la question. Le dernier auquel nous ayons pu assister est celui qui a été tenu par l'Institut de criminologie de l'Université de Montréal et l'Association des femmes diplômées de l'Université de Montréal, le 21 octobre dernier. Au cours de ce symposium un mémoire a été présenté qui redéfinissait le contexte global du problème dont nous discutons aujourd'hui. On a fait mention au cours des exposés antérieurs de la difficulté de déterminer le nombre de cas d'enfants maltraités chaque année dans notre pays.

Or, Claire Dutrisac, éditorialiste au journal *La Presse*, écrivait dans l'édition du 24 octobre 1974, et je cite:

Uniquement au Québec, ils sont 1,800 par année; 1,800 enfants maltraités, frappés, sous-alimentés, déshydratés. A lui seul, Montréal en totalise 750.

C'est dire, madame le président, l'ampleur de la question. Un autre éditorialiste dans un journal quotidien, soit le journal *Montréal-Matin* du 26 octobre 1974, écrivait, et je cite:

Tous les jours, des enfants de 2 mois à 10 ans sont mutilés par des parents qui mentent lorsque des médecins les mettent devant leur brutalité et qui évoquent leurs privilèges de parents pour se soustraire à la justice qui, dans le cas de ces enfants, est inopérante.

Madame le président, il est temps que le gouvernement, avec la collaboration de tous les honorables députés, révise la législation dans ce domaine. Je ne partage pas tout à fait l'opinion de la Conférence des commissaires à l'uniformisation des lois canadiennes, qui a abordé ce sujet au mois d'août 1969 et concluait, à la suite de son travail, que l'une